



**L'Administration communale de Lontzen engage
pour les mois de juillet et août 2025
des étudiants pour travailler au service voirie
de la commune de Lontzen**

Conditions requises :

- Être âgé d'au moins 17 ans
- Être prêt à travailler pendant 4 semaines consécutives

Constitue un avantage :

- Habiter la commune de Lontzen
- Être titulaire du permis de conduire B

Le même candidat ne pourra être désigné, au maximum, que deux fois pour le travail de vacances à condition d'une bonne évaluation par le contremaître.

Vous êtes intéressé(e) ? Veuillez nous faire parvenir votre candidature, accompagnée d'une photo, d'un curriculum vitae, ainsi que d'un certificat de bonne vie et mœurs **par courrier postal ou par mail** au plus tard pour le **30 avril 2025** au

**Collège communal de LONTZEN
Rue de l'église 46
4710 Lontzen**

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser au Service du Personnel de la commune par téléphone au 087/89.80.59 ou par mail via info@lontzen.be .